

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 25/03/2026

VOI.26.00.A00973

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRESNEL

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités **territoriales** et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment **les articles R. 411-8 et R. 411-21-1**
Vu l'Instruction interministérielle sur la **signalisation routière** et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de **prescription**
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise STCE
Considérant que des travaux pour le **démontage** d'une grue de chantier rendent nécessaire d'arrêter la réglementation **appropriée** de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/03/2026 RUE FRESNEL

ARRÊTE

Article 1 : Le 31/03/2026, de 7h30 à 17h30, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE FRESNEL au droit du N°12 :

- La circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 50 mètres,. les véhicules en provenance de la RUE THOMAS EDISON ont la priorité de passage ;
- Un fort empiètement est instauré ;

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 MARS 2026

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée